

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT
DE L'OISON EN DATE DU 13 FÉVRIER 2025**

L'An Deux Mille Vingt-cinq, et le treize février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire de la commune de Le Thuit de l'Oison.

ETAIENT PRESENTS :

	GALLET Noémie	
AUBIN Béatrice		
BARRIERE Jean		ODIENNE André
BRIENS Denis		OGER-GALLEMAND Maryline
	KAMBRUN Nicolas	PETIN Claude
BUISSON Annick		RIOULT Mélanie
DOUBET Gilbert	LEMARCHAND Thierry	
CORNILLOT Olivier	LESUEUR François	
DEVAUX Anne	LETOUQ Marie-Claude	VAN DUFFEL Christine
FRANCOIS Annick	MAINIE Ludovic	

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : MONNIER Fabrice, RIVIERE Délia

ARGENTIN Patrick	Procuration à DEVAUX Anne
GINER Sophie	Procuration à AUBIN Béatrice
GROSSIN Anne	Procuration à VAN DUFFEL Christine
HAILLIEZ Céline	Procuration à LEMARCHAND Thierry
LEBAILLY Eric	Procuration à BRIENS Denis
SAEGAERT Elise	Procuration à DOUBET Gilbert

ABSENTS : BROUT Cédric, NEVEU Magalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Claude LETOUQ a été élue secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION : 05/02/2025 **DATE D’AFFICHAGE :** 05/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 29 présents : 19 votants : 25

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

**2025-001 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal 2^e classe au
16/01/2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil que, suite à un avancement de grade, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial principal 2e classe à temps plein au 16 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la création du poste susmentionné.

2025-002 – Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial au 16/01/2025

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à un avancement de grade, un poste d'Adjoint Technique Territorial principal 2e classe à temps plein a été créé au 16 janvier 2025, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial à la même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la suppression du poste susmentionné.

2025-003 – Tableau des effectifs 2025

Annexe : tableau des effectifs 2025

Monsieur le Maire soumet à l'accord du Conseil le tableau des effectifs des agents de la commune au 1^{er} janvier 2025. Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs des agents communaux au 1^{er} janvier 2025.

Sur l'année 2025, beaucoup d'effacements de réseaux vont être faits sur Thuit-Signol, du retard avait été pris par rapport aux deux autres communes. Tous les poteaux béton vont bientôt être retirés pour les chantiers terminés.

2025-004 – Programmation du SIEGE 27 pour la rue Alain Plantefol

Annexe : Convention de participation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **3 333.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

2025-005 – Programmation du SIEGE 27 pour le Chemin des Capelles

Annexe : Convention de participation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **8 500.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **4 167.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

2025-006 – Programmation du SIEGE 27 pour la rue de l’Oison

Annexe : Convention de participation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d’entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d’électricité, d’éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l’opération est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s’élève à :

- ✓ en section d’investissement: **23 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **9 167.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L’inscription des sommes au Budget de l’exercice, au compte 20415 pour les dépenses d’investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

2025-007 – Programmation du SIEGE 27 pour la rue des Hauts Vents

Annexe : Convention de participation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d’entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d’électricité, d’éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l’opération est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s’élève à :

- ✓ en section d’investissement: **14 083.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **5 417.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L’inscription des sommes au Budget de l’exercice, au compte 20415 pour les dépenses d’investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

2025-008 – Programmation du SIEGE 27 pour la rue des Fontaines

Annexe : Convention de participation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d’entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d’électricité, d’éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l’opération est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s’élève à :

- ✓ en section d’investissement: **1 283.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **3 333.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

François LESUEUR demande si cela correspond à l'enfouissement total du réseau. André ODIENNE indique que cela correspond uniquement au chemin d'un riverain.

2025-009 – Programmation du SIEGE 27 pour la rue Marchande Tr1

Annexe : Convention de participation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **39 917.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **12 083.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

François LESUEUR indique participer aux réunions du SIEGE et demande pourquoi la commune n'est pas classée en B. Christine VAN DUFFEL répond qu'un comparatif avait été fait et qu'il était plus judicieux de rester en C pour le moment.

2025-010 – Demande de subventions pour la création d'un local culturel

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de création d'un local culturel dans l'ancien service technique de Thuit Anger. L'autre partie du bâtiment sera aménagé pour accueillir le bureau de vote de Thuit Anger comptant 600 votants, l'ancienne mairie ayant été réaménagée en cabinet médical afin de répondre aux besoins de soins étant un désert médical.

La Municipalité souhaiterait concrétiser ce projet, mais si possible avec une aide financière au titre de la DETR et du Conseil Départemental de l'Eure.

Le plan de financement serait le suivant :

Travaux :	52 104,08 € H.T.
Dont 40 % de subvention au titre de la DETR :	20 841,63 € H.T.
Dont 40 % de subvention auprès du Département :	20 841,63 € H.T.
Dont 20 % d'autofinancement :	10 420,82 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de création d'un local culturel,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions.

2025-011 – Convention de participation financière avec le SIEGE pour la réalisation d'audits énergétiques

Annexe : Avenant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un avenant est proposé à la convention précédemment votée le 23 janvier 2023.

A la suite des études de mise en œuvre du projet de rénovation du restaurant scolaire et d'une demande de reprendre l'audit en ajoutant des actions et un programme de travaux, il est convenu ce qui suit :

Modification de l'article 2 « Contribution communale » de la précédente convention.
Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des prestations mentionnées à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à :

Dépenses d'investissement : 1 313.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 de cette convention

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, la délibération sera prise lors de la prochaine séance de Conseil Municipal

Denis BRIENS Indique que la voie douce à travers champs est impraticable même à pied, les circonstances météorologiques y sont pour beaucoup, serait-il possible de trouver une solution avec les agriculteurs pour retrouver une voie empruntable ou est-il possible d'empêcher les agriculteurs de passer. Monsieur le Maire indique que non, il y a plusieurs propriétaires chacun a droit à un accès sur son terrain. Christine VAN DUFFEL indique qu'il sera demandé à l'entreprise une solution lorsque la voie douce de Thuit-Simer sera faite. Mélanie RIOULT déplore les problèmes de mobilité sur le territoire. Monsieur le Maire indique y travailler avec la Communauté de Communes Roumois Seine et espère qu'une convention sera signée avec la Métropole, des réunions se sont tenues et ont été favorables.

Séance levée à 19h10